



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-045-2026-09

PUBLIÉ LE 23 SEPTEMBRE 2026

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France / Pôle Politiques du Travail

IDF-2026-09-14-00013 - Décision n° 2026-030 du 14 septembre 2026

??modifiant la composition du comité paritaire régional (CPR) de
l'Agence nationale des conditions de travail (ANACT) pour
l'Ile-de-France (3 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d'Île-de-France

IDF-2026-09-14-00013

Décision n° 2026-030 du 14 septembre 2026
modifiant la composition du comité paritaire
régional (CPR) de l'Agence nationale des
conditions de travail (ANACT) pour
l'Île-de-France



**Décision n° 2026-030 du 14 septembre 2026
modifiant la composition du comité paritaire régional (CPR)
de l'Agence nationale des conditions de travail (ANACT) pour l'Île-de-France**

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France,

Vu l'article 38 de la loi n°2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail et le décret n°2022-624 du 22 avril 2022 fixant le cadre et les modalités du regroupement de l'ANACT et des ARACT ;

Vu le code du travail et notamment ses articles L. 4642-1 à L. 4642-3 puis R. 4642-1 à R. 4642-10 ;

Vu l'arrêté IDF-2026-06-15-00011 du 15 juin 2026 de Monsieur Georges-François LECLERC, Préfet de la région d'Île de France, Préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Fabrice MASI, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France (DRIEETS) en matière administrative ;

Vu la décision n°2026-108 du 16 juin 2026 portant subdélégation de signature de Monsieur Fabrice MASI à Monsieur Jean-François DALVAI, responsable du pôle politiques du travail ;

Vu la décision n°2026-05 du 16 mars 2026 fixant la composition du comité paritaire régional (CPR) de l'Agence nationale des conditions de travail (ANACT) pour l'Île-de-France ;

DÉCIDE

Article 1 : L'article 1 de la décision n° 2026-05 du 16 mars 2026 susvisée est modifié comme suit :

• Pour le collège des organisations syndicales de salariés :

- Pour la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :

Ajouter :

Suppléante : Madame Camille BOQUET

- Pour la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres (CFE-CGC) :

Ajouter :

Titulaire : Monsieur Frédéric MOUSSARD

- Pour la Confédération générale du travail (CGT) :

Ajouter :

Titulaire : Madame Céline CASSOU

Suppléant : Monsieur Eric TURBAN

• **Pour le collège des organisations professionnelles d'employeurs :**

- Pour Les Entrepreneurs (ex CPME) :

Ajouter :

Titulaire : Madame Barbara QUARANTA

Suppléant : Monsieur Gilles COLLIN

Article 2 : Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France est chargé de l'application de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région d'Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 14 septembre 2026

P/Le Préfet de région et par délégation
P/ Le Directeur régional et interdépartemental de
l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
d'Ile-de-France

Le Directeur régional adjoint
Responsable du pôle politiques du travail

SIGNÉ

Jean-François DALVAI

ANNEXE

Composition du comité paritaire régional de l'ANACT de la région Ile-de-France telle que modifiée par la présente décision

Le comité paritaire régional de la région Ile-de-France institué en application de l'article R. 4642-2 du code du travail est composé comme suit :

• Pour le collège des organisations syndicales de salariés :

- Pour la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :

Titulaire : Monsieur Emmanuel EPAULARD

Suppléante : Madame Camille BOQUET

- Pour la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :

Titulaire : Madame Corinne LAMARCQ MA

Suppléant : Monsieur Tahar ABDELLI

- Pour la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres (CFE-CGC) :

Titulaire : Monsieur Frédéric MOUSSARD

- Pour la Confédération générale du travail (CGT) :

Titulaire : Madame Céline CASSOU

Suppléant : Monsieur Eric TURBAN

- Pour la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO) :

Titulaire : Monsieur Pascal COYO

Suppléante : Madame Odile FREMIN

• Pour le collège des organisations professionnelles d'employeurs :

- Pour le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :

Titulaires :

- Madame Ana BAPTISTA MACHADO
- Madame Agnès LALEAU
- Monsieur Alexandre CHAUVEAU

Suppléantes :

- Madame Julie PIERRU
- Madame Virginie VILLARD

- Pour Les Entrepreneurs (ex CPME) :

Titulaire : Madame Barbara QUARANTA

Suppléant : Monsieur Gilles COLLIN

- Pour l'Union des entreprises de proximité (U2P) :

Titulaire : Madame Sandrine BIZE

Suppléant : Monsieur Antony HADJIPANAYOTOU